Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 16 (1976-1979)

Heft: 4

Rubrik: Communications présentées à la Société en 1979

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communications

présentées à la Société en 1979

1531. — 11 janvier 1979.

Neuchâtel et l'Europe, par M. Jean COURVOISIER.

Neuchâtel, infime parcelle de l'Europe, miniature d'Etat, n'en a pas moins joué un rôle dans la « grande histoire », celle de notre continent, par ses souverains, par ses corps constitués ou par ses ressortissants.

C'est à le montrer que s'est attaché M. Courvoisier, en un vaste panorama allant du XIIIe au XXe siècle, jalonné d'événements politiques, diplomatiques et militaires minutieusement analysés.

Tour à tour défilent: — le puissant baron franc-comtois Jean de Chalon auquel Rodolphe de Habsbourg octroie, à la fin du XIIIe siècle, la suzeraineté de Neuchâtel, — l'aventureux comte de Neuchâtel qui participe à la guerre de Cent Ans et fait élever le prestigieux cénotaphe de la collégiale de Neuchâtel, — le comte Jean de Fribourg-en-Brisgau, pacifique et bienfaisant pour les Neuchâtelois, qui devient maréchal de Bourgogne, défend les intérêts des Bernois à la cour de Philippe le Bon et a l'honneur de recevoir celui-ci à Neuchâtel, à l'occasion du baptême de son filleul Philippe de Hochberg, — Rodolphe de Bade-Hochberg, marquis de Rothelin, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, nommé gouverneur du Luxembourg par Charles le Téméraire, combourgeois de Berne, qui tente d'apaiser le conflit entre les Suisses et les Bourguignons et réussit pendant un certain temps à faire reconnaître sa neutralité, — Philippe de Hochberg, fils de Rodolphe et époux de Marie de Savoie, grand seigneur, qui, après avoir servi dans l'armée du Téméraire, se rallie à Louis XI, se réconcilie avec les Suisses et occupe des charges importantes au service des rois de France, — Antoine Marcourt, réformateur d'origine picarde, l'auteur des placards affichés en 1534 à Paris jusque sur la porte de la chambre de François Ier, appelé à Neuchâtel par Guillaume Farel, comme son compatriote Pierre de Vingle, — Henri II d'Orléans-Longeville qui joue un rôle important dans l'histoire de France, à l'époque de la Fronde et lors de la signature des traités de Westphalie où est reconnue sa qualité de prince et de comte souverain de Neuchâtel, — Marie de Nemours dont les démêlés avec François-Louis de Bourbon, prince de Conti, au sujet de la succession d'Henri II troublent profondément la vie politique des Neuchâtelois et provoquent l'intervention de Louis XIV qui rappelle la duchesse et le prince à Paris, — Frédéric Ier, électeur de Brandebourg et premier roi de Prusse, qui, se réclamant de droits anciens d'ailleurs prescrits par les faits, évince les plus

proches parents de Marie de Nemours, décédée en 1707, est choisi comme souverain de Neuchâtel et soustrait ainsi la principauté à l'empire politique de son trop puissant voisin, le Roi Soleil, — Frédéric II, roi de Prusse, le « Grand Frédéric », comme on l'appelle, qui, désireux d'obtenir un meilleur rendement fiscal, remplace notamment la régie des recettes par le système de la ferme et provoque une grave crise politique chez ses sujets, crise que dénoue un nouveau gouverneur, le général Scipion de Lentulus, dont Frédéric II ratifie les arrangements qu'il a pris avec les Neuchâtelois, — Napoléon Ier (auquel la Prusse a cédé Neuchâtel) qui transforme la principauté en fief de l'Empire et l'offre, en 1806, à son chef d'état-major, le maréchal Alexandre Berthier, lequel se plie à toutes les exigences de l'empereur dans les domaines militaire et économique, répondant aux Neuchâtelois qui protestent: « C'est la volonté de Sa Majesté, c'est la mienne » ou « Je suis Français avant d'être prince de Neuchâtel », — Charles Ier, empereur d'Autriche, et Zita de Bourbon-Parme, sa femme, enfin qui, pendant la Première Guerre mondiale, tentent, de Neuchâtel et par l'intermédiaire de Sixte de Bourbon-Parme, un rapprochement entre l'Autriche et la France de Raymond Poincarré.

Pour conclure, M. Courvoisier relève que ce qu'il vient d'esquisser dans un domaine pourrait l'être également dans d'autres, l'économie, le service étranger, les arts, par exemple, et montrerait, sous le titre « les Neuchâtelois et l'Europe », que ceux-ci ont fait briller quelques étincelles dans sa longue histoire.

L'intervention de la France dans les troubles politiques de Genève, 1737-1738, par M. Jérôme SAUTIER.

L'histoire des troubles genevois des années 1734-1738 a déjà fait l'objet d'enquêtes minutieuses. Relaté dans le menu détail, cet épisode n'a jamais fait l'objet d'une enquête approfondie prenant quelque peu de recul et de distance avec l'événement. En particulier, nul n'a songé à s'interroger sur les motifs qui ont engagé la monarchie française et sa diplomatie, muettes lors des troubles de 1707, à se mêler de cette affaire. Il appartenait à M. Sautier de répondre à cette question.

Au risque de blesser notre amour-propre, force était à M. Sautier d'avouer que l'intervention de la France s'explique par la volonté de cet Etat de renouer des relations avec les cantons protestants de la Confédération. Venue à échéance en 1723, l'alliance entre la France et la Ligue de la Haute Allemagne attendait son renouvellement. Les négociations s'étaient heurtées à de multiples obstacles au point d'être rompues en septembre 1736. En intervenant à Genève de manière pacifique et dans le respect des traités, la diplomatie française cherchait à faire preuve de son bon-vouloir. Nul autre motif ne rend compte de la patience du comte de Lautrec à entendre les doléances des partis et à trouver un arrangement acceptable pour tous.

L'habileté du plénipotentiaire français trouvera une juste récompense tant à Genève qu'en Suisse, ici en 1738 déjà, là en 1777 seulement lorsqu'enfin fut signé le renouvellement de l'alliance avec les Suisses.

1532. — *25 janvier 1979.*

Exposition d'enfants à Genève, 1765-1785, par M. Daniel AQUILLON.

2,5% seulement des quelques 16 000 enfants nés à Genève entre 1765 et 1785 sont abandonnés sur la voie publique, généralement dans les heures ou les jours qui suivent leur naissance.

Quantitativement négligeable peut-être, ce phénomène méritait à n'en pas douter l'étude fouillée que lui a consacrée M. Aquillon, une étude qui éclaire fort bien les conditions et les motifs de ce comportement contre nature.

Si l'exposition d'un enfant, par l'issue fatale qu'elle entraîne dans quelques cas, équivaut à un meurtre — sans doute, non prémédité —, elle exprime plus généralement l'intention de ceux qui s'en font les auteurs de donner une chance de vivre à ces nouveaux-nés. Car, autant les responsables de ces dépôts exécutent de préférence leur coupable dessein aux heures sombres de la journée, autant ils ont soin de choisir un endroit — le voisinage de l'Hôpital, le domicile d'un notable, par exemple, qui doit permettre la découverte et la prise en charge rapides de l'enfant.

Tandis que le personnel de l'Hôpital s'occupe de ces colis inattendus, les auditeurs de la justice mènent une enquête qui, d'ailleurs, ne les conduit que très rarement à se saisir des parents indélicats. Les témoignages recueillis dans les archives judiciaires sont toutefois suffisamment abondants pour qu'il soit possible de rendre compte des motifs qui président à un tel geste.

Contrairement aux allégations griffonnées sur les billets qui accompagnent parfois les enfants trouvés, ce n'est pas tant la misère matérielle qui explique ces abandons que le désarroi que provoque chez un couple éphémère une naissance non désirée. Certes, l'humble condition de ces gens — domestiques ou ouvriers des petits métiers, pour la plupart — les met hors d'état de confier leur progéniture aux bons soins d'une nourrice de la région, comme le pratiquent ceux dont la bourse est mieux garnie. Pourtant, si la détermination économique était si forte, la courbe du nombre des enfants exposés épouserait bien mieux qu'elle ne le fait celle de la conjoncture.

Ce n'est pas non plus la crainte d'une condamnation — d'ailleurs légère — que leur vaudrait leur délit de paillardise qui accule ces pères et ces mères à ce geste. C'est leur inaptitude à construire leur existence plutôt qu'à la subir qui les pousse à cela, comme elle les condamne à de pauvres amours d'occasion.

Deux cabinotiers de Saint-Gervais au XVIIIe siècle : Pierre et Jacob-Louis Fé dit La Lime, par M. Robert FÉLALIME.

Publié dans Robert FÉLALIME, *La Genève de mes ancêtres*, Genève, 1979.

1533. — *8 février 1979* (assemblée générale).

Rapports du président (M. Jean-Daniel Candaux), du trésorier (M. Pierre Bölsterli) et du vérificateur des comptes (M. Roland Cramer).

Election du comité pour 1979-1980: M. Jean-Etienne Genequand, président, M. Bertrand Bouvier, vice-président, Mlle Leïla El-Wakil, secrétaire, M. Jean-Pierre Bölsterli, trésorier, M. Olivier Labarthe, commissaire aux publications, MM. Jean-Daniel Candaux, Adalberto Giovannini, Marc Neuenschwander, Alfred Perrenoud. Vérificateur des comptes: M. Roland Cramer.

Viollet-le-Duc et l'interprétation du gothique, par M. Maurice BESSET.

La conférence du professeur Besset intitulée « Viollet-le-Duc et l'interprétation du gothique » aurait pu aussi bien avoir pour titre « L'ambiguïté chez Viollet-le-Duc ». L'exposé de M. Besset fut une démonstration brillante de l'attitude plus d'une fois paradoxale de l'éminent architecte français. Partagé entre l'amour du passé et le besoin d'innover Viollet-le-Duc est le reflet de la complexité qui règne dans le monde de l'architecture et des arts en général dans le deuxième tiers du XIXe s. La quête d'un langage nouveau propre à son époque passe inéluctablement par le biais de l'histoire et plus particulièrement par celui du passé médiéval. Les monuments du moyen âge représentent à la fois pour lui le plus sûr refuge devant la réalité moderne souvent contraignante et décevante et la source exemplaire d'une architecture nouvelle. Il ne préconise pas le « revival » des formes anciennes, mais l'inspiration des principes qui ont dicté ces formes. Admirateur inconditionnel des cathédrales gothiques, il leur prête abusivement parfois certaines qualités: selon lui ces bâtiments sont des exemples inégalés de rationalisme et de fonctionnalisme et le fruit d'esprits créateurs sans pareil. Fortement animé par la nécessité de créer, Viollet-le-Duc n'eut pas l'audace d'abandonner toute référence au passé. Or on sait depuis que la véritable innovation en architecture allait découler de la maîtrise de nouvelles technologies dictant à leur tour de nouvelles formes.

1534. — *22 février 1979.*

Fouilles suisses d'Erétrie: la maison aux mosaïques, par M. Pierre DUCREY.

Publié dans *Antike Kunst*, t. 22, 1979, p. 3-21.

1535. — *8 mars 1979.*

La vie quotidienne à Genève au lendemain de l'Annexion à travers le journal d'un collégien, par M. Gabriel MÜTZENBERG.

Publié dans la *Revue du Vieux Genève*, t. 10, 1980, p. 10-18.

La police politique à Genève de 1890 à 1914, par M. Marc VUILLEUMIER.

Grâce à un important travail de dépouillement d'archives effectué tant à Genève (archives du département de Justice et Police) qu'à Berne (archives

fédérales) et même en France voisine, M. Vuilleumier a réuni une somme d'informations intéressantes sur l'organisation policière à Genève à la fin du XIXe s. et au début duXX ^e s. Son propos était de mettre en évidence la surveillance toute particulière exercée sur les anarchistes et, par extension, sur bon nombre de socialistes étrangers.

Dès 1889 la Suisse s'organise au niveau national pour faire face aux agissements de certaines minorités politiques étrangères en territoire helvétique: elle nomme un procureur général de la Confédération chargé de surveiller le comportement politique des étrangers suspects en Suisse. Désormais les polices cantonales collaborent avec Berne et, moyennant subsides, livrent leurs renseignements sur les individus appartenant à un milieu anarchiste et aussi sur des socialistes, des militants ouvriers ou des anti-militaristes. La police cantonale genevoise est, de toute la Suisse, une des mieux organisée et une des mieux renseignée sur ce point: ses services sont précieux à la Confédération.

1536. — *22 mars 1979.*

Origène, défenseur du droit à l'hérésie, par M. Eric JUNOD.

M. Junod nous présenta le théologien alexandrin du IIIe s. après J.-C. comme le défenseur de l'hérésie. Parmi l'œuvre vaste d'Origène c'est le traité apologétique de 249, intitulé *Contre Celse* qui illustre le mieux cette défense de l'hérésie.

Origène répond à Celse, un adversaire du christianisme de la fin du IIe siècle qui reprochait la faiblesse de la religion chrétienne en proie à des luttes internes et à des hérésies diverses. Contrairement aux théologiens de son époque Origène ne nie pas ces hérésies: il les reconnaît et les juge même indispensables. Dans l'esprit d'Origène le terme d'hérésie n'a rien de péjoratif: étymologiquement hérésie signifie école, secte, et toute discipline d'intérêt existentiel, que ce soit la médecine, la philosophie ou la religion, engendre des écoles ou sectes. Par conséquent les hérésies issues du christianisme résultent de différentes exégèses et font partie intégrante de la religion. Tout bon chrétien doit en avoir connaissance et en retirer ce qu'il y a de meilleur. Origène par sa conception révolutionnaire de l'hérésie est totalement isolé parmi les théologiens du IIe et IIIe siècles.

Un refuge du Bas-Emprire à Musiège (Haute-Savoie), par M. Daniel PAUNIER.

Publié dans *Museum Helveticum*, t. 35, 1978, p. 295-306

1537. — *26 avril 1979.*

Un imprimeur de Calvin: Michel Du Bois, par M. Rodolphe PETER.

Publié ci-dessus, p. 285-335.

Etienne Combe, historien de la civilisation arabe, par M. Anouar LOUCA.

Une fois de plus M. A. Louca nous présente un Suisse arabisant en la personne de Combe, érudit suisse qui fait carrière en Egypte. Né en 1881 à Grandson, fils de pasteur, il fait une licence en théologie à l'Université de Lausanne avant de partir pour Paris où il soutiendra en 1908 une thèse en assyriologie. Il est alors reçu en qualité de membre étranger à l'Institut français d'archéologie orientale du Caire: de là date sa conversion à l'étude de la civilition arabe. Désormais ses recherches dans ce domaine vont être nombreuses. Directeur de la Bibliothèque d'Alexandrie de 1916 à 1943, il enseigne ensuite à l'Université de la même ville. Dès 1950 il dirige l'Institut Suisse de recherches architecturales et archéologiques et ceci jusqu'à sa mort survenue en 1962. Parmi les divers sujets qu'il a abordés durant sa longue carrière on peut citer la paléographie arabe, les « tiraz », tissus ornés d'écriture, l'Egypte ottomane dont il réussit à donner une magistrale synthèse, le passé urbain et architectural d'Alexandrie particulièrement durant le moyen âge, les voyageurs occidentaux en Orient. Récemment les notes et dossiers de Combe — moisson d'un demi-siècle de travail — ont été rapatriés à la B.P.U. de Genève, où M. Louca vient d'en dresser un inventaire détaillé. Il reste à souhaiter que la découverte de l'œuvre importante de Combe soit ainsi facilitée aux chercheurs.

1538. — *10 mai 1979.*

Jeanne d'Arc controversée, par M. Pierre DUPARC.

Avec la verve qui le caractérise l'historien français s'attaque à l'histoire de Jeanne d'Arc et entreprend de débouter les innombrables divagations qui sont venues se greffer sur cette histoire. L'énorme quantité de récits de tous ordres sur la Pucelle d'Orléans s'explique sans doute par le cas unique du personnage de Jeanne d'Arc dans l'histoire: cas unique qui suscita trois procès conservés qui forment la masse la plus copieuse de documents authentiques du XVe s. concernant une seule personne, qui n'est qu'une jeune fille de 19 ans! Les écrits sur Jeanne d'Arc frappent donc par leurs divergences sur l'origine de l'héroïne, son apparence physique, son pays natal, son âge, sa virginité, sa situation sociale, sa mission, ses miracles éventuels, sa mort. Ce destin sans cesse remis en cause semble n'être en fin de compte, aux yeux du conférencier, que le reflet des fantasmes de chaque auteur et de chaque époque.

Rectifiant ces images erronées propagées par la littérature à la lumière des textes conservés des procès, Duparc nous fait la description de Jeanne d'Arc: c'est une jeune fille de 19 ans, du royaume de France, d'un milieu villageois aisé. Son allure est plaisante, elle est bien faite, porte les cheveux à l'écuelle et a une envie derrière l'oreille droite. Sa virginité attestée par des médecins n'est pas à mettre en doute. Elle entend pour la première fois des voix vers 13 ans sous l'impulsion desquelles elle décidera de faire lever le siège d'Orléans, de battre les Anglais et de couronner le roi à Reims. Grâce à ses dons innés et à de surprenants talents militaires pour une jeune fille, elle sera à deux doigts de la réussite.

1539. — *8 novembre 1979.*

Les résidents de France à Genève, par M. Georges LIVET.

Le professeur Livet de l'Université de Strasbourg a présenté l'histoire des résidents de France à Genève à la lumière de documents français du Ministère des Affaires étrangères.

Cette histoire débute le 24 octobre 1679 avec l'installation à Genève du résident Chauvigny. Le règne des premiers résidents que sont Chauvigny, Dupré et d'Iberville (1679-1698) se caractérise par une certaine agressivité religieuse: à l'origine de cette attitude, la volonté de Louis XIV de faire entendre la messe à Genève. Les résidents portent avec eux le souffle de la Contre-Réforme. L'époque suivante, qui va de 1698 à 1738, marque une accalmie des préoccupations religieuses au profit d'intérêts économiques: c'est aussi à ce moment que se placent les premières interventions de médiateur d'un résident de France, en l'occurrence de La Closure et l'arrivée en 1738 du comte de Lautrec dans les affaires intérieures genevoises.

Suit une époque « heureuse » faite de réceptions et de dîners, qui se poursuit sous ses successeurs, Champeaux et Montpeyroux qui reçoit Voltaire. Cette détente est ébranlée en 1762 lors de la remise en question de l'Acte de Médiation: le résident Hennin, appuyé par l'ambassadeur français de Beauteville en place à Soleure, s'immisce dans les affaires intérieures genevoises pour imposer l'ordre ancien. C'est de la même manière répressive qu'agit quelque vingt ans plus tard (1781) le marquis de Jaucourt lors des pulsions prérévolutionnaires. Le règne des résidents de France ne devait pas survivre longtemps à la Révolution: l'étude de M. Livet s'achève en 1792 avec le marquis de Castelnau.

Le professeur Livet souligna l'intérêt des sources françaises qui donnent de Genève une image différente de celle que les Genevois ont d'eux-mêmes.

1540. — *29 novembre 1979.*

La Caisse d'Escompte, par Mmes Françoise LACHAVANNE et Jacqueline LAVIZZARI.

Ces deux conférencières nous ont entretenu de la Caisse d'Escompte, sujet qui fut celui de leur mémoire de licence et de recherches post-universitaires. Elles nous l'ont présentée avant tout sous son aspect social, en en retraçant parallèlement l'évolution historique.

La Caisse d'Escompte, à titre de premier établissement de ce genre à Genève, est un exemple bancaire intéressant. Conçue comme caisse publique et indépendante du gouvernement — ceci n'est vrai qu'au début de son existence —, gérée par les fonds publics, elle préfigure aux yeux des oratrices les établissements modernes qui verront le jour au XXe siècle. Le besoin d'une telle institution se faisait sentir à la fin du XVIIIe s., ce qui explique la création en 1786 de la Société autorisée, une entreprise aux buts relativement analogues à ceux que se fixera la Caisse d'Escompte dix ans plus tard, mais aux structures

incomparables (il s'agissait d'une société engendrée par l'initiative privée et soutenue par le gouvernement).

C'est le marasme économique de la fin du XVIIIe s. qui est à l'origine de la Caisse d'Escompte, comme d'ailleurs de la Société autorisée: les capitaux sont rares et partent vers l'étranger, l'insécurité européenne est néfaste au commerce genevois, l'industrie et plus particulièrement la Fabrique périclitent. Pour sauver cette dernière de la faillite il faut donc un établissement qui accepte ses effets et prête à un taux très bas afin de combattre l'usure. Ainsi naît en janvier 1795 la Caisse d'escompte, d'épargne et de dépôt qui vivra un peu plus d'une cinquantaine d'années, puisqu'elle sera dissoute en 1849. Elle fera alors place à la Banque de Genève et à la Caisse Hypothécaire.

Comme son nom l'indique la Caisse cumule plusieurs fonctions, du moins au début de son existence: cependant l'institution d'épargne est éphémère (elle s'achève en 1802 déjà) et par ailleurs ne connaît qu'un succès très mince. En 1798 la Caisse est rattachée à la Société économique qui exerce sur elle un contrôle renforcé, réduisant son capital à plusieurs reprises et augmentant son taux d'escompte. Ces mesures seront à l'origine de l'engourdissement progressif de la Caisse et de sa liquidation en 1849. Les mesures prohibitives de la Société économique figeront la Caisse dans un rôle fictif et léthargique et les nombreuses révisions du XIXe s. ne réussiront pas à l'en tirer. Mmes Lachavanne et Lavizari ont déploré le manque d'audace et d'esprit d'entreprise qui a fait de l'existence de cet établissement une lente agonie.

1541. — *13 décembre 1979.*

Les échelles de l'Escalade, par M. José GODOY.

Assistant-conservateur au Musée d'art et d'histoire M. José-A. Godoy nous a présenté à l'occasion de l'Escalade une lecture renouvelée de l'histoire des échelles conservées au musée. Après d'autres chercheurs, il s'est trouvé confronté à l'épineux problème de leur authenticité. Afin d'y répondre il retraça d'abord leur historique. Il rappela l'impact de ces échelles auprès des Genevois, sensible à travers les récits des contemporains de l'Escalade. Fabriquées vraisemblablement en Piémont, puis transportées à Genève, elles devaient être réutilisées le 20 décembre déjà par les Genevois dans une attaque du même type au château d'Etrembières. M. Godoy par ses illustrations bien choisies montra l'iconographie des échelles « dites de l'Escalade », dont celle d'Antoine de Ville en 1629 est la moins erronée. Après avoir montré l'influence à la fin du XVIIIe s. des échelles de l'Escalade sur celles des pompiers genevois, M. Godoy souleva le problème de la présence de peinture noire sur les échelles conservées au musée (prouvée depuis lors par des analyses du laboratoire du Musée d'art et d'histoire) et conclut que « si on ne pouvait pas affirmer catégoriquement qu'il s'agissait des échelles apportées par les Savoyards dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602, on pouvait avancer, à l'état actuel des connaissances et jusqu'à preuve du contraire, que ces échelles sont celles de l'Escalade ».

La croisade chez les Huguenots du XVIe s. et le projet de François de La Noue, par M. Paul ROUSSET.

M. P. Rousset articula son exposé en deux parties distinctes: d'une part l'idéologie de croisade dans les guerres de religion, d'autre part le projet de croisade de l'écrivain huguenot, François de La Noue. L'idéologie de croisade, une valeur actuelle encore, éternelle peut-être, retrouve au XVIe s. une vitalité nouvelle chez les chrétiens, tant les réformés que les catholiques. Aux yeux de tous, les guerres de religion sont des guerres justes: la victoire récompense la justice, la défaite revient aux pécheurs. Cette attitude rappelle à plus d'un égard celle des croisés du XIIe et XIIIe s. M. Rousset cita de nombreux exemples de ces guerres de religion européennes du XVIe et XVIIe s. (France, Allemagne, Angleterre).

François de La Noue, gentilhomme breton né en 1531 reçut une éducation classique. A la suite d'un séjour à la cour d'Henri II, il se rallia à la Réforme et guerroya aux côtés de ses coreligionnaires. Fait prisonnier au château de Limbourg de 1580 à 1585 il employa sa captivité à rédiger ses « Discours politiques et militaires ». Dans un long chapitre de cet ouvrage il dit son horreur des guerres civiles entre chrétiens et présente son projet d'une guerre de croisade contre l'ennemi commun que sont les Turcs. Une telle guerre réunirait les deux confessions adverses dans un but commun louable et permettrait de tirer le bien du mal. L'échec de son projet est l'échec d'une longue tradition médiévale devenue alors anachronique.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER SUR L'EXERCICE 1979

Recettes		*au 31.12.1979*
Cotisations et dons	Fr.	13.945,—
Intérêts du Fonds ordinaire	»	4.694,95
Intérêts du Fonds Gillet	»	887,60
Ventes de publications	»	3.294,70
Subvention Etat de Genève	»	14.550,—
Subvention « Ville de Genève » (ouvrage Bonnet)	»	—,—
Subvention Fonds Rapin (ouvrage Perrenoud)	»	15.000,—
Subvention Fac. théologie (ouvrage Droin)	»	1.500,—
Subvention Musée (ouvrage Paunier)	»	20.000,—
Subvention Migros (ouvrage Paunier)	»	1.000,—
Excédent des dépenses (perte exercice 1979)	»	16.441,45
	Fr.	91.313,70

Dépenses		
Frais généraux divers	Fr.	9.266,70
Travaux d'archives	»	11.100,—
Frais de publications: Bulletin et divers	»	11.486,—
Frais livre du Recteur	»	—,—
Frais Colloque Histoire de l'Imprimerie genevoise	»	280,—
Frais ouvrage Bonnet	»	—,—
Frais ouvrage Duparc	»	14.681,—
Frais ouvrage Perrenoud	»	43.900,—
Perte s/vente ou remboursement titres dossier ordinaire	»	600,—
	Fr.	91.313,70